



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT  
DU 6 AVRIL 2023**

\* \* \*

**I- Le Conseil a délibéré sur les projets de décrets suivants :**

**1. Projet de décret n° 2.22.925** fixant les conditions d'octroi de la garantie de l'État en couverture de la fourniture de la liquidité d'urgence.

**Approuvé sous réserve de tenir compte des observations émises à son sujet, après leur examen.**

**2. Projet de décret n° 2.22.632** édictant des mesures temporaires relatives au bénéfice du soutien direct aux femmes veuves en situation de vulnérabilité ayant à charge des enfants orphelins.

**Approuvé**

**3. Projet de décret n° 2.23.72** pris pour l'application de la loi n° 06.18 relative à l'organisation du volontariat contractuel.

**Approuvé sous réserve de tenir compte des observations émises à son sujet, après leur examen**

**4- projet de décret n° 2.23.245** fixant les formes et modalités des versements et d'octroi de l'appui du Fonds de modernisation de l'administration publique, d'appui à la transition numérique et à l'utilisation de l'amazighe.

**Approuvé sous réserve de tenir compte des observations émises à son sujet, après leur examen**

**II- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le Conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :**

- Le Directeur de l'École Supérieure d'Éducation et de la formation d'Oujda ;
- Le Directeur de l'École Nationale d'Architecture de Rabat ;
- L'Inspecteur régional de l'urbanisme, de l'architecture et de l'aménagement du territoire national de la région de Marrakech-Safi ;
- Le Directeur de l'Agence urbaine d'El Jadida-Sidi Bennour.